

Image not found or type unknown



Refus d'acceptation du dossier de surendettement

Par **herchin**, le **04/03/2009** à **18:18**

nous avons déposé un dossier de surendettement l'an dernier, il a été refusé. Nous avons fait appel mais de nouveau il a été refusé. J'aimerais savoir si je peux demander moi-même à avoir une saisie sur salaire car mon salaire passe en totalité au paiement de ces dettes et pour mon loyer il ne me reste rien pour les frais de tous les jours.

Par **Paula**, le **05/03/2009** à **21:43**

Bonsoir,
Je ne comprends pas bien votre question mais vous ne pouvez pas demander, vous-même, une saisie sur salaire. Il faut un créancier alors que vous êtes débiteur.
Cordialement